

L'an deux mil vingt-deux, le 10 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 2 juin 2022.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Christian HOMMAND, Azélie BOUGON, Isabelle INGLIN, Philippe DUFRESNE, Irène VOILLARD, Estèphe QUILLET, Catherine TRAINA, Coralie BOURNONVILLE, Xavier LEMETAIS.

Etaient absents : Benoît MORELLET, excusé, donne pouvoir à Isabelle INGLIN

Membres en exercice : 11

Secrétaire de séance : Isabelle INGLIN

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2022 :

Le procès-verbal du 2 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Délibération sur les règles de publicité des actes de la commune :

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

L'information du public est assurée, à titre principal, par le procès-verbal et la liste des délibérations examinées en séance (en remplacement du compte rendu qui est supprimé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, décide de conserver l'affichage papier.

3. Délibération sur la demande d'enregistrement pour un projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune d'Etrépagny :

Après présentation par le Maire sur le projet d'une exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune d'Etrépagny. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis quant à ce projet, la commune de Gamaches en Vexin étant concernée par le rayon d'un kilomètre autour de la lagune déportée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune d'Etrépagny.

4. Délibération portant sur la fixation de la part communale pour les travaux de voirie impasse des peupliers :

La communauté de communes du Vexin Normand demande aux communes de délibérer sur la fixation des parts communales en matière de travaux de voirie, impasse des peupliers, pour la somme de 8976,00€ HT. La quote-part de la commune étant de 3590,40€ HT.

Monsieur le Maire précise que cette somme a bien été budgétisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la fixation de la part communale des travaux de voirie pour la somme de 3590,40€ HT.

5. Détermination du projet des bâtiments communaux :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les projets de réhabilitation des bâtiments communaux.

Dans un premier temps, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement du projet :

A l'unanimité, le conseil approuve le lancement de projet.

- Pour le choix du projet n°4 avec la création d'une MAM : pour 2
Pour le choix du projet n°5 : pour 8
Abstention : 1 (Estèphe Quillet)
- Pour le projet du magasin : pour 10 / contre 1
- Modification du préau existant : pour 9 /contre 2 (Coralie Bournonville et Azélie Bougon)
- Appel à projet MAM : pour 9
Guillaume Voeltzel et Irène Voillard ne se sont pas prononcés car ils sont concernés par le projet.

Il est demandé à Irène Voillard et Anne-Sophie Voeltzel une présentation pour l'appel à projet.

Il est précisé également que le projet devra être subventionné à environ 80% pour être réalisable.

7. Point sur le festival de contes :

Il est précisé au Conseil que le festival de contes est prévu le 2 juillet à 18h, suivi d'un temps d'échange autour d'un verre lançant l'exposition photo. A cette occasion, cinq panneaux seront achetés via la Communauté de communes du Vexin Normand pour l'affichage des photos, pour la somme de 450€.

Il est évoqué le risque de vol, le problème de stabilité des panneaux, le lieu où ils seront installés, le prêt des panneaux pour d'autres manifestations, ainsi que la communication autour de cette manifestation.

Ces questions seront posées à la Directrice de la Lecture Publique et les réponses transmises aux membres du Conseil.

8. Point sur la tenue du bureau de vote :

Le point est fait sur la tenue des bureaux de vote. Pour la communication des horaires, un mail a été envoyé à tous les administrés, l'affichage sur les boîtes aux lettres ainsi qu'à la mairie a également été fait.

Azélie Bougon propose de mettre en place une « charte » interne à la commune afin d'éviter les soucis rencontrés lors des précédentes élections. Il est demandé de faire un rappel sur les règles de la tenue des bureaux de vote, des obligations des électeurs.

8. Questions diverses :

- Bilan sur la matinée nettoyage du 7 mai : 19 personnes présentes,
- Remise en place du miroir impasse des peupliers,
- Barbecue le 18 juin,
- Renouvellement de l'abonnement à Panneapocket (voir pour un abonnement moins cher et l'envoi des informations données par Christian Hommand).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.